



## CONSEIL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009

### Compte-rendu

*L'an deux mille neuf, le 16 septembre à 14h00, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 10 septembre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en urgence sous la présidence de Jean ROUJON.*

#### *Etaient présents (23) :*

Raymond FONTUGNE, Emile SEGUIN, Gérard HERMET, Henri BOYER, Yvan DALLE, Jean-Louis HUGONNET, Isabelle PERIE, Basile ROUSSET, Anselme GERBAL, Patricia BREMOND, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Yves KOSCIELNIAK, Joseph CATALANO, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Bernard CASTAN, Serge CHAZALMARTIN, Claude ROUSSON, André RAYMOND, Christine MOULIN, Jean-François de JABRUN, Christine MOURGUES.

#### *Etait absent ayant donné pouvoir (2) :*

Dominique RAVEAU (Patricia BREMOND), Jean-François DELOUSTAL (Jean ROUJON)

#### *Etaient absents excusés non représentés: (13) :*

Christian TUZET, Henri POUDEVIGNE, Dominique AKA, Henri DAUDE, Bernard DURAND, André REMI, Lionel BOUNIOL, Michel PONSONNAILLE, Michel BRUN, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Jean-Paul ITIER, Joël FERRIER.

#### *Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :*

Hubert BAYLE (Montrodats), Christian AMBERGNY (Trésorier), Elisabeth ESTEVE (CC du Gévaudan).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**INFORMATIONS**

Monsieur le Président fait état des dernières décisions prises :

- ZA du Gévaudan : 193 683 € (DDR – 24.36 %)
- ZA Agro-alimentaire : 257 079 (DDR – 23 %)
- Matériel de déneigement : 47 740 € (DGE – 50 %)

Monsieur le Président indique également que le Conseil Général a donné une réponse négative à la demande d'aide formulé au titre du suivi-animation de la 5<sup>e</sup> année de l'OPAH (8 880 €).

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS****1) Comptes-rendus des réunions du Conseil du 25/06/09 :**

Le compte-rendu de la réunion du conseil de communauté du 25 juin 2009 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la réunion du conseil afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

**Observations :** Néant.

## 2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président :

### ↳ Ligne de crédit et contrat de prêt :

Une consultation a été organisée auprès de 4 établissements de crédits (CA, CE, SG et BP) en vue de la souscription d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € et d'un contrat de prêt à hauteur de 300 000 € comme le prévoient les crédits votés au Budget.

Suite à l'analyse des offres, les contrats suivants ont été signés :

- Ligne de trésorerie de 500 000 € avec la Société Générale (index : Euribor / Marge : 0.72 %)
- Contrat de prêt Flexilis auprès de la Caisse d'Épargne (produit alliant ligne de crédit et emprunt) : ligne de crédit à hauteur de 500 000 € avec possibilité de consolidation en prêt de 100 000 € à 500 000 €. (Index : Euribor / Marge : 0.35 % - Taux fixe : 3.78 %)

**Observations :** Néant.

### ↳ Acquisition d'un camion-benne :

Suite à la consultation organisée (publicité dans un journal d'annonce légale), et après analyse des offres, Monsieur le Président indique que les offres retenues sont les suivantes :

- le lot 1 « chassis » au garage DAF (48000 Saint Bauzile) pour un montant de 55 992 € HT
- le lot 2 « BOM » à l'entreprise FAUN (07502 Granges) pour un montant de 52 998 € HT

**Observations :** Néant.

<b><u>PROJET DE DELIBERATIONS</u></b>
---------------------------------------

### 1) SAGE Lot-Amont : Désignation d'un représentant

Compte tenu de la modification des règles de constitution de la commission locale de l'eau, et notamment la disparition des représentants des communes, il convient de désigner un nouveau représentant de la communauté de communes au sein de la CLE.

Le conseil décide :

➤ de nommer Monsieur André REMI afin de représenter la communauté de communes du Gévaudan au sein de la CLE.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### 2) Eolien :

L'arrêté préfectoral entérinant la modification des statuts et la prise de compétences « Etudes préalables en matière d'énergies renouvelables » a été pris en date du 9 juillet 2009. Monsieur le Président propose donc au Conseil :

➤ de l'autoriser à lancer une étude afin d'établir une « zone de développement éolien »,  
 ➤ de l'autoriser à effectuer toute démarche qu'il juge utile à la réalisation de ce dossier.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

### 3) Lac du Moulinet : Proposition d'un plan de financement

Suite à l'étude préalable réalisée par l'ONF, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ de l'autoriser à lancer la consultation pour la sélection d'un maître d'œuvre conformément aux prévisions budgétaires,  
 ➤ d'adopter le plan de financement suivant :

Europe :	320 000 €
Etat :	200 000 €
Conseil Régional :	60 000 €
Conseil Général :	60 000 €
Autofinancement :	160 000 €
<b>Total :</b>	<b>800 000 €</b>

➤ de l'autoriser à effectuer toutes démarches utiles et à rechercher tous les financements possibles en vue de la réalisation de ce projet.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

#### 4) Zones d'activités : Modification des plans de financement

Compte tenu des financements obtenus et de la modification des projets, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ de modifier le plan de financement prévisionnel de la ZA du Gévaudan comme suit :

Etat (DDR):	193 683 €
Etat (E. parl. / TDIL)	100 000 €
Conseil Régional :	102 000 €
Conseil Général :	125 000 €
Vente des terrains :	234 000 €
Ressources propres:	40 317 €
<b>Total :</b>	<b>795 000 €</b>

**Vote : Pour à l'unanimité**

➤ de modifier le plan de financement prévisionnel de la ZA agro-alimentaire comme suit :

Etat (DDR) :	257 079 €
Etat (E. parl. / TDIL) :	36 921 €
Conseil Régional :	223 000 €
Conseil Général :	223 000 €
Vente des terrains	375 000 €
<b>Total :</b>	<b>1 115 000 €</b>

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### 5) ZA du Gévaudan : Vente des terrains

Suite au projet d'aménagement de la ZA du Gévaudan, Monsieur le Président propose au Conseil :

Vu la délibération de principe en date du 31/03/09,

Vu l'avis des domaines en date du 27/11/08,

Vu le projet d'aménagement de la zone d'activité du Gévaudan,

- de vendre le lot n°1 d'une surface de 5 065 m<sup>2</sup> à la SCI Rousset pour un montant de 3€ le m<sup>2</sup>.
- de vendre le lot n° 2 d'une surface de 54 890 m<sup>2</sup> au profit de l'association Le Clos du Nid pour un montant de 3 € le m<sup>2</sup>.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **6) Complexe de Sport-loisirs-handicap : Volet 2**

Conformément à l'avis de la CAO en date du 10 septembre 2009, Monsieur le Président proposera au Conseil :

- de l'autoriser à signer les lots restant à attribuer sur le volet 2 de ce projet, à savoir :
  - lot 12 « ascenseur » pour un montant de 51 230 € HT à l'entreprise Auvergne Ascenseur
  - lot 14 « Balnéo » pour un montant de 147 463 € HT à l'entreprise Fages Everblue
  - lot 15B « Electricité courant fort-faible » pour un montant de 199 675.48 € HT à l'entreprise FORCLUM GME
  - lot 15C « Eclairage stade » pour un montant de 117 585.09 € HT à l'entreprise FORCLUM GME

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## **7) Décisions d'ordre budgétaire et comptable**

Afin de régulariser les opérations de transfert d'actifs relatifs à la voirie, Monsieur le Président propose au Conseil :

- de l'autoriser à signer l'avenant n° 3 avec la commune de Chirac tel qu'il figure en annexe.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.**

**Le Président,  
Jean ROUJON.**